

Convocation

2^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Du 22 juin au 6 juillet 2017, **par voie électronique**
(merci de lire attentivement les consignes de vote ci-dessous)

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Approbation des comptes de l'exercice 2016** (cf. rapports du commissaire aux comptes en ligne)
- 2/ **Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2016** en report à nouveau
- 3/ **Approbation du rapport financier 2016** (cf. rapport financier 2016 en ligne)

Pour toutes questions vous pouvez appeler l'équipe d'animation au 04 81 91 60 51 / 06 18 99 77 80 ou envoyer un courriel à contact@miramap.org.

CONSIGNES DE VOTE

- **Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2016 peuvent voter.**
- **Un formulaire en ligne permet à chaque adhérent de soumettre ses votes : pour ouvrir le formulaire [cliquer ici](#).**
- **Votre vote engage votre AMAP ou votre réseau d'AMAP :** votre mandat de représentation vous sera demandé dans le formulaire grâce à une liste déroulante.
- **Avant de voter : référez-vous aux indications ci-dessous concernant les différents collèges et le nombre de voix par collège**
Les réseaux d'AMAP adhérents (Collège B) ont deux voix émanant de leur représentant-e amapien-ne (ou de son-sa suppléant-e) et de leur représentant-e paysan-ne (ou de son-sa suppléant-e).
Les paysan-ne-s adhérent-e-s du collège A (collège des AMAP) ont chacun-e une voix.
Les AMAP (groupes d'amapien-ne-s) adhérentes (collège A) ont chacune une voix émanant de leur représentant-e ou de son-sa suppléant-e.
Les membres sympathisants n'ont pas droit de vote mais peuvent nous faire un retour courriel pour nous donner leur avis ou poser une question.
- **Pour information rappel du poids des votes :**
 - Poids des votes du collège B (collège des réseaux d'AMAP adhérents) : 50%
 - Poids des votes du collège A (collège des AMAP) : 50 %Dans le collège A :
 - Poids des votes de l'ensemble des paysan-ne-s en AMAP adhérent-e-s : 50% du Collège A ;
 - Poids des votes de l'ensemble des AMAP adhérentes : 50% du Collège A.

